fallait faire ce qu'on appelle généralement un compromis, et ce compromis devra nous être favorable sous tous les rapports. Je ne dirai pas que je suis un homme religieux, mais je puis dire sans blesser les règles de la modestie, que j'aime et que je vénère ma religion autant que qui que ce soit en cette Aussi, avant de former mon opinion sur le projet qui nous est soumis, et avant de venir voter dans cette chambre en faveur de ce même projet, je n'ai pas manqué de consulter nos prêtres. toujours censuré la conduite des prêtres qui venaient se mêler d'élection et de politique, en faisant le métier de cabaleurs et de partisans outrés, et qui, au lieu de chercher, dans la chaire de vérité, à calmer les animosités de parti, et à aider le peuple à faire un choix honnête, libre, indépendant et judicieux, faisaient en quelque sorte de cette même chaire de vérité une tribune politique. d'où ils émettaient leurs principes que nous pourrious appeler séditieux. J'ai toujours condamné une pareille conduite. J'aime à reconnaître aux membres du clergé leurs attributs, et aujourd'hui qu'il s'agit non pas de l'élection d'un député du peuple, mais bien de changer de fond en comble notre constitution, je crois que ces hommes doivent être considérés comme des citovens, et avoir l'exercice plein et entier de tous les dons et priviléges dont jouissent ces derniers. et que comme tels ils ont le même droit que nous d'examiner la nouvelle constitution qu'on veut nous donner et de se prononcer sur ses mérites ou ses démérites. Confiant dans le jugement et les lumières de quelques-uns de ces hommes, j'ai donc cru devoir aller les consulter. Je me suis adressé à deux membres du clergé du district des Trois-Rivières, -hommes d'une grande érudition, et éminemment qualifiés à me donner une opinion sur le projet de confédération; hommes parfaitement dégagés de tout esprit de parti, n'ayant aucun intérêt politique ou aucune ambition personnelle à faire passer avant les intérêts du pays, et dont l'opinion était garantie par une vie d'études et de travail constamment employée au bonheur et à la prospérité de leurs compatriotes et du pays, et à la protection de nos institutions religieuses. (Ecoutes! écoutes!) Je n'ai pas besoin de nommer ces deux vénérables prêtres, que tout le pays connait comme deux des membres les plus distingués de notre clergé canadien et deux des Canadiens les plus éminents. Eh bien M. le Président,

i'ai donc consulté ces deux hommes et tous deux se sont accordés à me répondre qu'ils étaient en faveur de la confédération projetée des provinces britanniques anglaises de ce continent. (Ecoutez! écoutez!) Ainsi appuyé sur ma propre conviction que la confédération était le meilleur moven que nous ayons de sortir de la position excessivement difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui le pays, et sur l'autorisation que j'ai recue des membres du clergé—autorisation que je me plais à mentionner, parce que les adversaires du plan ministériel ont prétendu que tout le clergé du pays était opposé à la mesure, - ainsi appuyé, M. le PRESIDENT, je crois devoir et je n'éprouve aucune hésitation à enregistrer mon vote en faveur du principe et du projet de confédération. Il s'est produit dans le public certaines craintes relatives au projet en question; ces craintes, il va sans dire, ont été suscitées par les adversaires de la mesure, qui crient à en perdre haleine que la nationalité canadienne-française serait novée par la confédération et que, dans vingt-cinq à trente ans d'ici, il ne resterait plus un seul Canadien-Français dans le Bas-Canada. Eh bien! M. le PRÉSIDENT, j'en appelle de ces mensonges aux hommes qui, en 1840, lors de l'Union des deux provinces, ont travaillé avec tant de sèle et d'énergie pour que le dépôt naturel de nos droits sociaux et religieux ne fût pas mis en danger ; j'en appelle à ces hommes qui ont mis en œuvre toutes les ressources de leurs talents et de leur patriotisme pour empêcher cette Union : à ces hommes qui, animés d'une franchise pour le moins aussi grande que celle qui anime aujourd'hui les adversaires de la confédération, firent signer de nombreuses requêtes contre cette Union du Haut et du Bas-Canada; à ces hommes enfin qui avaient prédit que dans dix ans il ne resterait plus un seul Canadien-Français; je les traduis devant le tribunal de l'opinion publique et je leur demande : Messieurs. avez-vous prédit juste? La nationalité canadienne, qui devait être noyée par l'Union, qu'est-elle devenue ? a-t-elle disparu comme vous le prédisiez ? Voyez plutôt par vousmêmes. Cette nation qui était vouée à l'anéantissement, elle a bâti Montréal, qui est la première ville commerciale des deux Canadas, - Montréal, dont le député de Richelieu (M. PERRAULT) a fait un si pompeux éloge dans son discours de l'autre soir,étendant aussi son éloge au pays en général,